

dans la langue des bouddhistes ce sens technique spécial — si spécialement bouddhique que, comme l'a fait remarquer M. Senart<sup>(1)</sup>, Varāhamihira s'est gardé de le relever, non plus que celui d'*ūrṇā*, dans sa liste des « signes ». Mais les textes indiens nous permettent de remonter plus haut encore. A prendre à la lettre ce qui précède, le Bodhisattva seul peut avoir un *uṣṇīṣa* dans le sens propre du mot, puisque seul il porte turban; quand donc on nous parle de l'*uṣṇīṣa* du Buddha, ne fût-ce qu'incidemment et pour dire que des rayons s'en échappent ou s'y résorbent<sup>(2)</sup>, il y a lieu de penser que le terme est déjà pris dans sa nouvelle acception : nous doutons seulement qu'on le rencontre jamais dans un *sūtra* de beaucoup antérieur à notre ère. Sous cette seule réserve nous souscrivons pleinement à la conclusion de Burnouf : « Quelle que puisse être l'origine de la signification spéciale donnée à *uṣṇīṣa*, il est à peu près certain qu'elle appartient en propre au Bouddhisme et qu'elle est déjà ancienne . . . » Nous voudrions seulement ajouter : « mais non pas plus ancienne que les statues ».

Celles-ci ne seront pas plus tôt répandues dans l'usage qu'il en ira tout autrement. Aussi bien la personne du Buddha, source de toutes les règles monastiques, n'était-elle pas en passe de s'élever au-dessus de ces règles et même de revêtir, contre les termes exprès de sa propre doctrine, un caractère surnaturel (*lokottara*)? Les prescriptions du Vinaya n'étaient plus faites pour un être aussi exceptionnel. A mesure que les générations prennent l'habitude de lui voir des cheveux bouclés, les textes postérieurs, non contents de s'y résigner, relèvent avec componction cet accroc à un article essentiel de la discipline monastique. Voici par exemple ce que le commentateur du *Jātaka* trouve édifiant de nous conter, sans peut-être s'apercevoir qu'il écrit sous la dictée des monuments

<sup>(1)</sup> *Loc. laud.*, 1<sup>re</sup> éd., p. 134; 2<sup>e</sup> éd., p. 111.

<sup>(2)</sup> *Divyāvadāna*, p. 69, l. 7; le cliché doit être relativement tardif. Voir encore

*Lotus de la Bonne loi*, éd., p. 467, l. 4; trad. BURNOUF, p. 273, et *Lalita-vistara*, p. 3, l. 13, d'autres mentions formelles de l'*uṣṇīṣa* du Buddha.